

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE VENDREDI 19 DÉCEMBRE 2025 – Visio conférence

Ordre du jour :

- Pointage des associations – vérification des pouvoirs
- Allocution de la présidente du Comité
- Présentation de la réforme du Championnat par équipes
- Echanges sur la réforme
- Vote n°1 : Horaires de début des rencontres
- Vote n°2 : Nombre de parties disputées
- Clôture de l'AG

Pointage des associations – vérification des pouvoirs

Voir [Annexe 1](#)

30 clubs présents sur 42, soit 71% des clubs.

139 voix sur 189 inscrites, soit 74% des voix.

Allocution de la présidente du Comité

La présidente remercie les clubs présents à cette Assemblée Générale.

Elle explique que lors de notre précédente Assemblée générale en septembre, le projet de la réforme du championnat par équipe n'était pas encore totalement achevé et que le Comité de l'Isère a fait le choix de faire participer les clubs pour quelques décisions.

L'ensemble de la présentation se trouve en [Annexe n°2](#).

Présentation de la réforme du Championnat par équipes

Le responsable de la Sous-Commission Championnat par équipes présente la réforme. Voir [Annexe 3](#).

La pyramide est corrigée :

- PR : maintien à 3 poules pour la saison 2026-2027
- D1 : pas de modification pour la saison 2026-2027
- D2 : passage à 5 poules pour la saison 2026-2027
- D3 : passage à 6 poules dès la **2^{ème} phase de la saison 2025-2026**
- D4 : 1 seul montant par poule pour la 1^{ère} phase de la saison 2026-2027

Il est proposé aux clubs de se prononcer :

- Sur un changement d'horaires de début des rencontres
- Sur le nombre de parties jouées par rencontre

Votes n°1 et n°2

Horaires des Rencontres : Vote pour avancer le début à 15h dès la saison 2026-2027 pour mieux répondre aux attentes des clubs.

- Le vote a été majoritairement en faveur du changement d'horaire, avec 43,70% des voix (59 sur 139) pour 15h.
- Le nouveau début des rencontres sera effectif dès la saison 2026-2027.

Parties par Rencontre : Vote pour passer ou non à 18 parties par rencontre dès septembre 2026 pour plus d'équité, tous les joueurs de l'équipe jouent tous les joueurs de l'équipe adverse.

- Le vote a été majoritaire pour le passage à 18 parties par rencontre, avec 66,67% des voix (90 sur 139), afin de permettre à tous les joueurs de s'affronter.
- L'objectif est de garantir une compétition plus juste et équilibrée, tout en tenant compte des retours des clubs et des joueurs sur les formats de rencontre actuels.

Clôture de l'AG

L'ordre du jour étant épuisé, La présidente remercie les clubs et leur souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

Compte rendu réalisé par Marie-Alix BOURBON, secrétaire générale du comité, le 22 décembre 2025.

Emilie TRONQUIT
Présidente du Comité de l'Isère de tennis de table



Marie-Alix BOURBON
Secrétaire générale



Annexe 1 :

N° Club	Nom club	Présence	Nb Voix
01380005	T.T. BOURGOIN JALLIEU	X	9
01380028	US ST EGREVE T.T.	X	6
01380045	RHODIA CLUB	X	5
01380056	TT LA TRONCHE MEYLAN GRENOBLE	X	12
01380057	AS CROSSEY Tennis de Table		
01380068	T.T. IZERON	X	3
01380076	AS FONTAINE	X	3
01380098	U.S.T.T. SASSENAGE		
01380108	A.L ST MARTIN LE VINOUX		
01380117	TT URIAGE	X	4
01380130	T.T. SEYSSINOIS	X	7
01380136	TT ST JEANNAIS	X	5
01380157	TT ST JEAN DE MOIRANS	X	2
01380164	VERNIOZ MJC	X	3
01380173	T T PONTCHARRA	X	3
01380181	TECHE TENNIS DE TABLE	X	4
01380189	ST ROMAIN DE JALIONAS	X	4
01380199	TT DU GRESIVAUDAN LE TOUVET	X	6
01380225	MORESTEL TENNIS DE TABLE	X	4
01380233	C.S.C. CHARVIEU CHAVAGNEUX	X	3
01380236	CENTR ISERE TT	X	6
01380241	CTT CHAMP SUR DRAC	X	4
01380246	TIGNIEU TENNIS DE TABLE		
01380256	PONGISTES LILOTS		
01380262	CHIMILIN ABRETS PONT TT CAPTT	X	5
01380267	VARCES VIF Tennis de table	X	6
01380275	VAULX-MILIEU TT	X	3
01380284	AL ECHIROLLES-EYBENS TT		
01380287	LA VAILLANTE TULLINS FURES		
01380290	GRESIVAUDAN BELLEDONNE TT	X	8
01380292	JCOR JANNEYRIAS Tennis de Table		
01380293	CLUB PONGISTE CHAPELAND	X	4
01380296	OLYMPIQUE SAINT-QUENTINOIS		
01380298	GRAND LEMPS OYEU BURCIN TT	X	5
01380302	US MEYRIEU TT	X	2
01380303	Tennis de Table VILLEFONTAINE	X	3
01380304	SAINT BLAISE TENNIS DE TABLE	X	3
01380305	Club Sportif VULPILLIEN T.T.	X	3
01380307	CHARTREUSE TENNIS DE TABLE		
01380310	TT MONESTIER TRIEVES	X	4
01380311	TT La Motte La Mure Matheysine		
01380312	TT SAINT SIMEON BIEVRE		

Annexe 2 : Présentation AG



Assemblée Générale

Vendredi 19 décembre 2025



AG Ordre du jour du 19 décembre 2025

Ordre du jour

- Pointage des associations
- Allocution de la présidente du Comité
- Présentation de la réforme du Championnat par équipe
- Echanges sur la réforme
- Vote n°1 : Horaires de début des rencontres
- Vote n°2 : Nombre de parties disputées
- Clôture de l'AG



Réforme du championnat par équipe

- PR : Maintenance de la PR à 3 poules pour la saison 2026/2027
- D1 : Pas de modification pour la saison 2026/2027
- D2 : Passage de 4 à 5 poules pour la saison 2026/2027
- D3 : Passage à 6 poules dès la 2^{ème} phase 2025/2026
- D4 : 1 seul montant par poule pour la 1^{ère} phase pour la saison 2026/2027

AG Ordre du jour du 19 décembre 2025

AG Ordre du jour du 19 décembre 2025

Réforme du Championnat par équipe

Vote n°1 : Choisir 1 seul horaire
Horaires de début des rencontres

- 14h00
- 14h30
- 15h00
- 15h30
- 16h00

AG Ordre du jour du 19 décembre 2025



Réforme du Championnat par équipe

Vote n°2
Nombre de parties jouées

- 14 parties (situation actuelle)
- 18 parties : tous les joueurs se rencontrent (16 simples + 2 doubles)

AG Ordre du jour du 19 décembre 2025

Annexe 3 : Réforme du Championnat par équipes

Réforme du Championnat par équipe

Avant-propos : Suite à la réforme des poules du championnat régional, en application depuis cette saison 2025/2026, le Comité, par l'intermédiaire de la Commission Sportive Départementale, a souhaité réfléchir à une nouvelle pyramide de son championnat par équipe. Suite à diverses réunions de travail, la CSD a entériné un certain nombre de choix, mais a également souhaité donner la parole aux clubs sur d'autres choix (horaires et nombre de parties).

Les propositions validées par la CSD et le CODIR

- **Proposition pour la PR :**
 - o Situation actuelle :
 - 3 Poules de PR (8 équipes par poule)
 - 3 montants => Seulement les 1^{er} de poules
 - Absorbe un peu les grosses vagues de descentes
 - o Si on met en deux poules de PR
 - Intéresse le deuxième des poules pour jouer la montée
 - En cas de grosse vagues de descentes trop de brassage
 - o **Décision : Maintien de la PR à 3 poules pour la saison 2026/2027**
- **Proposition pour la D1 :**
 - o Situation actuelle : 4 poules (8 équipes par poule)
 - Semble bien
 - o **Décision : Pas de modification pour la saison 2026/2027**
- **Proposition pour la D2 :**
 - o Situation actuelle : 4 poules (8 équipes par poule)
 - o Projections :
 - 5 poules => Nb de Poules impaire, un peu contraignant pour les titres et barrages
 - 6 poules => Le passage semble un peu trop important pour une évolution de 4 poules à 6 poules (impact trop important sur la pyramide sur la D4)
 - o **Décision : Passage de 4 à 5 poules pour la saison 2026/2027**
- **Proposition pour la D3 :**
 - o Constat : 12 poules de D4 => avec 1,5 montants par poules
 - Soit 18 montants de D4 en D3
 - o Pour limiter l'impact sur la D3 (trop de brassage)
 - Création d'une 6^{ème} poule de D3
 - Pas de changement du nombre montées
 - o **Décision : Passage à 6 poules dès la 2^{ème} phase 2025/2026**
- **Proposition pour la D4 :**
 - o Situation actuelle : augmentation importante du nombres d'équipes avec 1,5 montant par poules pour la première phase et 1 montant par poules en 2^{ème} phase.
 - o Afin de limiter le brassage avec la D3
 - 1 seul montant par poule en 1^{ère} phase
 - o **Décision : Un seul montant par poule pour la 1^{ère} phase pour la saison 2026/2027**

Les propositions à voter en Assemblée Générale

En complément des propositions validées par la CSD, 2 votes sont soumis aux membres de l'Assemblée Générale :

- Vote n°1 : Horaires de démarrage des rencontres.
 - 14h00
 - 14h30
 - 15h00
 - 15h30
 - 16h00

Chaque électeur se positionne sur 1 horaire. L'horaire ayant obtenu le plus de voix sera retenu.

- Vote n°2 : Nombre de parties disputées
 - Maintien de la situation actuelle (14 parties – 12 simples + 2 doubles)
 - Tous les joueurs se rencontrent en simple (la rencontre comportera alors 18 parties – 16 simples + 2 doubles)

La proposition ayant obtenu le plus de voix sera retenue.

La mise en application des mesures votées est prévue à partir de la saison 2026/2027.